



## COMITE CENTRAL DU PERSONNEL

Bruxelles, le 11 avril 2012  
CCP - CS/VDN D (12) 052

### **Note à l'attention de M. SEFCOVIC, Vice-président de la Commission M. LEWANDOWSKI, Commissaire au budget**

#### **Objet : Financement des écoles européennes**

Les Ecoles européennes ont évolué depuis leur création. Initialement prévues pour "l'éducation des enfants du personnel des Communautés européennes", selon la Convention portant sur le statut des Ecoles européennes, elles scolarisent désormais aussi un nombre considérable d'autres enfants.

Plusieurs écoles européennes ont été créées en-dehors de Bruxelles ou de Luxembourg. Ces écoles accueillent une majorité d'enfants dont les parents ne travaillent pas pour les institutions européennes dans le but d'offrir un service de niveau adéquat aux enfants du personnel des institutions. Ces derniers représentent maintenant 74% des enfants scolarisés dans les écoles européennes.

Cette ouverture, qui représente un enrichissement culturel et relève d'un réel projet éducatif européen, a un coût qui pour l'instant est couvert en grande partie par une subvention provenant du budget de fonctionnement des institutions européennes et par la cotisation des Etats membres via le détachement d'enseignants.

Le CCP a été averti des travaux en cours au Conseil Supérieur des Ecoles Européennes pour restreindre la part de contribution de chaque Etat membre au prorata des élèves de sa nationalité. Nous considérons qu'une telle approche enfreindrait gravement les principes et les règles du Traité de l'UE.

De même la décision d'augmenter le minerval pour les catégories III conduirait à un désistement de la part de ces catégories qui permettent le maintien durable des petites écoles. Comme nous avons pu le constater lors d'une décision semblable en 2006, cette décision représente une menace pour le budget des écoles.

Le CCP demande à la Commission d'intervenir auprès du Conseil supérieur afin **de surseoir à ces décisions** qui auront un impact dramatique sur les écoles et leur fonctionnement.

Par contre, le CCP considère qu'il est nécessaire de conserver et de développer ce projet éducatif européen, qui s'appuie sur l'ouverture des écoles européennes à d'autres enfants que ceux du personnel des institutions européennes.

.../...

Afin de respecter les termes de la Convention portant sur le statut des écoles ainsi que l'équilibre budgétaire nécessaire à leur bon fonctionnement, nous vous demandons que cette ouverture soit soutenue et intégrée par des sources de financement alternatives et additionnelles dans le cadre d'autres politiques, notamment la politique européenne de l'éducation et autres (i.e. politique de recherche notamment pour le personnel du CCR). **La part consacrée à l'éducation des enfants du personnel des institutions restant doit continuer à être financée par la rubrique V du budget communautaire.**

Alors que le processus de décision sur le cadre financier pluriannuel est déjà lancé et en cours de discussion auprès de l'Autorité Budgétaire de l'UE, et que les programmes européens sont aussi en discussion, nous vous demandons d'intervenir également afin que les programmes de mise en œuvre de la politique européenne de l'éducation puissent légalement permettre un soutien européen à ce projet européen d'éducation mis en place au sein des écoles.

Le CCP s'étonne de ce que le Conseil Supérieur des EE n'ait pas pris la peine de s'avancer dans cette direction, qui relève d'une bonne gestion des fonds européens. Conscient de ce qu'un tel changement ne pourra pas être mis en œuvre immédiatement mais qu'il est urgent d'en prévoir les modalités et d'en réserver la possibilité dans les textes en cours d'adoption (cadre multi-annuel et programmes européens), nous vous demandons de **créer de toute urgence un groupe de travail interinstitutionnel** formé par la Commission et l'autorité budgétaire (Parlement et Conseil) ayant pour mission de définir les modalités de ce nouveau mode de financement et les clefs de répartition en fonction des différents types d'élèves, avec un objectif d'entrée en vigueur pour l'année budgétaire 2014.

Cette proposition nous semble la seule capable de résoudre la question du sous-financement croissant des écoles européennes, qui aboutit à dégrader la qualité de l'éducation dans les écoles européennes et de ce fait l'image de l'éducation européenne, alors que cette dernière devrait servir d'exemple.

Le CCP, en collaboration avec tous les acteurs concernés (Interparents, APEEE, Comités locaux du personnel) s'engage à donner sa contribution active à la réflexion du groupe de travail interinstitutionnel en vous transmettant des propositions de financement alternatif concrètes et soutenables.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cette proposition, qui concrétise une approche de bonne gouvernance via l'implication réelle des usagers dans la définition du système des écoles européennes.

  
Cristiano SEBASTIANI  
Président

Cc : M. Nociar et Mme Pradine (Cabinet Sefcovic)  
MM. Lemaître et Wrobel (Cabinet Lewandowski)  
M. Cavada, MEP  
Membres du Conseil supérieur des EE  
M. K. Kivinen, Secrétaire Générale des EE  
M. Jouanjean (DG BUDG)  
MM. Ristori et Michek JP (DG CCR)  
Mme Souka, M. Moricca, Mme Bardoux (DG HR)  
Interparents, APEEE  
Membres du CCP  
OSPs